



MA CHALONS EN
CHAMPAGNE

Recherche « ghostbusters »

Notre syndicat, qui souhaite se lancer dans l'exorcisme des postes et personnels fantômes de la MA Chalons en Champagne pour faire suite au « plan équité » lancé par l'administration, est à la recherche de chasseurs de fantômes.

En effet, notre administration, comme à son habitude, preste de faux semblant en mettant en place des commissions et en expliquant prendre en compte la souffrance de personnel en surmenage physique et psychologique, sans reconnaissance de leur administration, démontre encore une fois localement que ces réunions ne sont que palabres stériles ne servant qu'à charmer, bercer et/ou distraire le pénitent et ainsi, détourner son attention des vrais problèmes et endormir sa vigilance.

Alors que notre établissement dénombre un manque exponentiel de personnels, obligeant les serviables à des rythmes endiablés et des heures supplémentaires débridées, non récupérables et non payées puisque dépassant bien souvent les 108 heures par trimestre, dissimulées dans des compteurs obscurs créés par l'administration pour cacher, tel Gérard MAJAX, le manque récurrent de personnel.

Alors que des postes pourtant gravés dans l'organigramme de référence, édicté par les services de la DGAP, et dans l'organigramme appliqué, produit par le fonctionnement de l'établissement, sont évincés par notre direction, laissant, par exemple, les personnels sans solution de restauration, sur ordre de la DISP.

Notre direction s'échine à vouloir remplacer un poste créé de toute pièce par ses prédécesseurs pour contenter certain personnel « frileux de la détention » qui, pour pouvoir garder les « mains dans les poches et minauder », se sont vue attribuer un secrétariat, en l'occurrence un personnel de surveillance, alors que ce poste, qui pourtant ne nécessite pas une couverture à 100% puisqu'occupé auparavant par un officier dans le même temps responsable de bâtiment, n'a jamais été acté ou discuté en CSA.

Pourtant, comme nous l'expliquait encore peu Monsieur le Directeur régional et Madame la secrétaire générale lors d'une brève rencontre dans les couloirs de la DISP, le peu de personnel qu'il nous reste n'est-il pas plus utile sur la cursive ? Postes, par contraintes, prioritaire dans le fonctionnement d'un établissement. Or si cette suggestion émane de nos sages comment ne pas la prendre en considération.

Si certains postes, créés par vos prédécesseurs, bien souvent pour satisfaire les desideratas de quelques personnes, n'apparaissent pas dans notre organigramme, ne s'agit-il pas simplement du fait que notre administration considère qu'ils ne nécessitent pas la création d'un poste à 100% ? Si tel est le cas, un poste encore couvert par un personnel n'est-il pas suffisamment pris en charge ? Nécessite-t'il l'amputation sur « la bête » déjà morose d'un élément supplémentaire, générant un peu plus d'heures supplémentaires et de repos en moins pour le reste des besogneux ?

Madame la directrice, vous avez su expliquer aux personnels que les ressources actuelles de l'établissement ne permettaient pas de conserver un poste, pourtant existant, au mess et que la bleusaille n'aurait plus, de fait, de possibilité de restauration locale pendant leur pose de 45 minutes sans possibilités de sortie de l'établissement. Que le manque de personnel ne nous permettait pas de satisfaire, trop souvent, à l'application de la charte de construction des services. Que certains postes pourtant essentiels au fonctionnement ne pouvaient être comblés, etc...

Madame la directrice, Il va vous falloir expliquer à présent que vous n'allez pas leur permettre de récupérer un petit peu de vie familiale et de repos pour vous permettre de combler un de vos postes « fantômes », comme ATF, sans, comme trop souvent, en demander la création et attendre l'apport d'un personnel. Que vos velléités premières se résument à pourvoir des postes sans apport, tout en creusant un peu plus l'effectif de ceux qui assurent le fonctionnement primordial de l'obligation de prise en charge de la vie quotidienne des personnes placées sous-main de justice, mais aussi la sécurité de leurs collègues et de l'établissement.

